

Polémique autour de Laure Uwase volet 1 :

Qu'est-ce que la polémique autour de Laure Uwase nous apprend sur les fantômes du Rwanda ?

Mots-clés : Laure Uwase ; Commission vérité et réconciliation ; Belgique ; Rwanda

Marlène Izere

Une commission contestée et une résistance qui s'organise...

Laure Uwase a été nommée en tant qu'experte dans le groupe composant la commission "Vérité et Réconciliation" sur l'histoire de la colonisation belge. Sa nomination a créé une tourmente médiatique, voire même une quasi-faute diplomatique. Dans la communauté rwandaise, ce choix a suscité une polyphonie des réactions. Certains étaient très heureux et d'autres, ont eu le sentiment d'avoir été trahis par la Belgique. Ce qu'on reproche à Laure, c'est d'être membre de Jambo ASBL et on accuse cette association de véhiculer des thèses négationnistes du génocide contre les Tutsis.¹ (Sinamenye, 2020) Les racines de cette polémique sont très complexes et il est difficile de se contenter d'un article pour en parler.



DEZE EXPERTEN STAAN DE COMMISSIE 'KOLONIAAL VERLEDEN' BIJ:

DR. ZANA MATHIEU ETAMBALA (AFRICAMUSEUM, KUL) Historicus	DR. PIERRE-LUC PLASMAN (UCL) Historicus
PROF. DR. SARAH VAN BEURDEN (OHIO STATE UNIVERSITY) Historica	PROF. DR. VALÉRIE ROSOUX (EGMONTSTUUT, UCL) Experte verzoening en vredesopbouw
PROF. DR. ELIKIA M'BOKOLO (EHES, UNIVERSITÉ KINSHASA) Historicus	DR. GILLIAN MATHYS (UGENT) Historica
ANNE WETSI MPOMA Kunsthistorica, diasporavereniging Bamko	MARTIEN SCHOTSMANS Juriste, experte waarheids- en verzoeningscommissies
MGR. JEAN-LOUIS NAHIMANA Oud-voorzitter Burundese Waarheidscommissie	LAURE UWASE Auteur, advocate

Ci-dessus, la liste de l'ensemble des experts choisis pour faire partie de la commission sur le passé colonial.

¹ Entretien avec Norman Ishimwe Sinamenye

2021 va être une année cruciale pour les diasporas afro de Belgique. Cette assemblée n'est pas juste symbolique, elle est aussi, l'occasion pour nous, d'insuffler une dynamique positive dans nos pays d'origine.

Le Rwanda, le Burundi et la République Démocratique du Congo sont 3 pays qui ont une histoire récente marquée par des guerres et notre présence sur le sol belge en atteste.

L'histoire de Laura n'illustre qu'une infime partie des traumatismes et des divisions dans nos communautés.

Qu'est-ce qu'une commission vérité et réconciliation ?

En Belgique, une commission spéciale a été constituée dans le but de réaliser un travail de mémoire sur la période coloniale, jusqu'à l'indépendance du Congo le 30 juin 1960. Tous les aspects de la colonisation du Congo, du Rwanda et du Burundi seront examinés. (Veysset, 2020)

“Une Commission de vérités et de réconciliation est mise en place dans le cadre de la justice transitionnelle après des périodes de troubles politiques, de guerres civiles, de dictature, de répression politique ou d'un génocide ; cette justice restaurative œuvre dans un esprit de réconciliation nationale. (...) Elle cherche à reconnaître les causes de la violence, à identifier les parties en conflit, à enquêter sur les violations des Droits de l'homme et à établir les responsabilités juridiques qui en découlent.” (Commission de Vérité et de réconciliation, 2020) “Les attentes de ces commissions sont énormes et les moyens sont généralement limités.” (Leman-Langlois, 2005)

La réconciliation fait généralement référence aux tentatives des sociétés brisées par les conflits de se pencher sur des faits historiques injustes qui ont perduré dans le temps. Dans la littérature, la définition la plus courante pour qualifier la réconciliation, c'est le fait de se pencher, d'affronter et de faire face au passé grâce à des excuses, des réparations, des commissions de vérité, des mémoriaux. Les excuses demandées par les bourreaux et le pardon accordé par les victimes jouent également un rôle important. (Khoury, 2016)

- **Une commission belge**

Eline (doctorante en histoire) a pris le temps de m'expliquer en quoi cette commission se distingue des autres commissions vérité et réconciliation qui ont eu lieu dans les autres pays:

- ✓ **établir “une vérité”**

“Dans l'histoire des commissions vérités et réconciliation, en Amérique et en Afrique du sud, la vérité était vue comme étant plus importante que la répression. Ils souhaitent connaître les faits et l'idée de rédemption était prédominante. Par exemple, si les coupables acceptaient de donner des détails sur leurs méfaits, ils pouvaient être amnistiés. Il y a eu beaucoup de critiques sur ça. Est-ce que la vérité est forcément la voie vers la réconciliation? Car en fonction des personnes interrogées, on risque d'entendre différentes vérités. Dans une dictature ou durant l'apartheid, on peut comprendre que plusieurs personnes aient des idées différentes de la vérité. En Yougoslavie, la réconciliation ça voulait dire, avoir une discussion entre toutes les parties prenantes qui avaient chacune, différentes vérités. Dans ce cas-ci, la réconciliation s'est mise en place en tentant de connaître toutes ces vérités en même temps car il existe différentes

narratives. Le danger, c'est qui va écrire cette vérité? C'est pour cette raison que la sélection des membres de la commission est importante. Car en fonction des personnes qui vont être présent, la narrative va être différente. S'il y a une commission avec seulement des historiens classiques ou juste avec des historiens plus jeunes et/ou avec des membres de la diaspora, les conclusions peuvent être différentes. Ces critiques existent depuis des années. Mais en Belgique, il semble qu'ils aient une vision classique et s'imaginent qu'il n'existe qu'une seule vérité historique".

✓ **Pas de mandat juridique**

« La spécificité de cette commission belge, c'est qu'elle n'a aucun mandat juridique. Cette commission ne peut pas punir les gens. La Belgique a un projet bien moins ambitieux que les projets de toutes les autres commissions « vérité et réconciliation ». Cette idée de réconciliation peut parfois devenir un obstacle pour appliquer une véritable justice. Le problème, c'est qu'on peut recréer les structures qui ont créé cette injustice. Kader Asmal² a beaucoup critiqué la commission en Afrique du Sud car les membres étaient trop focalisés sur le pardon et ils n'ont pas pensé à d'autres façons d'organiser l'état. »

✓ **Le timing**

« Une autre grande différence avec les anciennes commissions, c'est que sa mise en place s'est faite plusieurs décennies après la fin de la colonisation. Il est difficile de décider qui sont les coupables, les victimes...Il est plutôt question de juger les injustices structurelles car dans la majorité des cas, les coupables sont déjà morts. »

✓ **Le vivre-ensemble**

“Dans cette commission belge, j'ai aussi l'impression que l'idée du vivre-ensemble prédomine. Le but n'est pas de punir les gens coupables des crimes commis dans les colonies, puisqu'il n'y a pas d'avocats ni de juristes impliqués. En Afrique du sud, ils ont impliqué tous les partis mais ici, l'état belge n'a pas fait appel aux autres pays. Est-ce que l'objectif est purement le vivre ensemble avec les diasporas ? Ou bien, est-ce que la Belgique souhaite réparer ses relations avec ses anciennes colonies ? Une autre question que je me pose, c'est pourquoi un pays colonisateur devrait être l'auteur de réconciliation, au lieu d'être un acteur plus neutre ?” (Mestdagh, 2020)

• **La société civile afrodescendante et la commission de la vérité**

Pour Christian Lukenge, la commission sous sa forme actuelle est problématique car elle n'est pas assez inclusive. Normalement, ce type de processus a lieu à l'initiative de la société civile. C'est elle qui est censée poser le débat. C'est seulement dans un second temps que le pouvoir politique est invité à s'impliquer afin d'appliquer les décisions qui sortiront de cette commission. En Belgique, le processus est inversé. C'est le monde politique qui a lancé la commission en laissant sur le côté la société civile. Pourtant, le débat décolonial concerne toute la société civile. Ça concerne tout le monde et chacun devrait être partie-prenante.

² Kader Asmal est un homme politique sud-africain, membre du Congrès national africain, membre du parlement (1994-2004) et ministre dans les gouvernements de Nelson Mandela et de Thabo Mbeki.

*“Il faudrait qu’il y ait un processus de la société civile-même pour qu’il y ait un vrai espace de parole et des discussions qui ne soient pas cadenassées. Heureusement, il y a les assises décoloniales ou d’autres initiatives de la diaspora qui sont intéressantes. C’est difficile de savoir quelle forme exacte ça devrait prendre car une commission rassemblant 4 pays, ça n’a jamais eu lieu ! (...) La commission actuelle est trop limitée dans ses objectifs et pas assez inclusive. On a constaté qu’il y a eu plusieurs discussions qui ont lieu à huis clos. Normalement, tu peux aller à la Chambre et assister à la commission. Le huis clos indique des choses problématiques pour la suite. Ce qui a lieu pour l’instant est trop limité dans ses objectifs et n’est pas assez inclusif.”*³ (Lukenge, 2020)

L’initiative de BAMKO « les Assises Décoloniales » est un projet lancé le 30 juin 2020, le jour du 60^{ème} anniversaire de l’indépendance formelle de la RDCongo. Ces Assises visent à donner la parole aux descendant.e.s des peuples colonisé.e.s par la Belgique ainsi qu’à des expert.e.s de toutes origines et disciplines afin qu’ils et elles :

1. Analysent les conséquences de la période coloniale.
2. S’expriment sur les conditions de la réconciliation
3. Se prononcent sur les modalités de justice historique
4. Exposent leur point de vue sur le type de travail de mémoire à mener
5. Proposent le contenu socio-historique et les savoirs à transmettre dans l’enseignement, les médias et les circuits de l’éducation populaire.

Ce travail de longue haleine va s’étaler sur 5 à 10 ans, entre 2020 et 2030. Un délai raisonnable compte tenu de l’ampleur de l’entreprise coloniale.»⁴ (Bamko, 2020)
Eline Mestdagh, doctorante en histoire à l’Université de Gand fait partie de cette initiative. *“L’idée de mettre en place cette offensive en réaction au gouvernement, c’est déjà très fort.”* (Mestdagh, 2020)

Une commission qui extrait les savoirs des activistes...

La commission est également en train de recueillir l’opinion des personnes qui travaillent sur ces questions depuis des années. Au mois d’octobre 2020, beaucoup d’académiciens et d’activistes, ont reçu des formulaires à remplir. *“En tant que doctorante, je veux bien le faire car j’estime que ça fait partie de mon travail et que je suis payée par le gouvernement. Donc j’ai rempli ce questionnaire mais il y a beaucoup d’activistes qui ont refusé de remplir le document car on leur demande une opinion mais ils ne reçoivent aucune compensation financière. Il y a une extraction des connaissances et ce travail n’est pas valorisé. Il aurait fallu inclure plus longuement ces personnes dans le processus. C’est un procédé assez critiquable.”*⁵ (Mestdagh, 2020)

Beaucoup d’activistes ont dit avoir reçu des formulaires avec un certain nombre de questions, qui semblent déconnectées des réalités.

Martin Van der Elser en parle sur son mur Facebook :

³ Interview de Christian Lukenge, membre de Intal Congo

⁴ Extrait du communiqué de presse de Bamko, les assises décoloniales

⁵ Eline Mestdagh

“On semble de nouveau vouloir faire comme si on avait consulté le plus largement possible, qu'on avait pris tous les avis mais sans construire de relation de partenariat, en dehors de toute éthique dialogique, de répartition du pouvoir, de droit de regard. Bref, une consultance extrêmement mal instaurée, sans garantie de collaboration, sans prise de position de la part des experts, sans cadre ni concepts. A travers cette demande de consultance, on a l'impression de sentir le souffle encore chaud de la table ronde économique de 1960 ou de la négociation autour de la nouvelle exposition de référence du Musée de Tervuren ; processus dont la problématisation, le timing, l'expertise, le suivi, l'élaboration des décisions ont été déterminé par les institutions blanches pour en maintenir l'hégémonie. C'est pourquoi je préférerais ne pas devoir y répondre.”⁶ (Elser)

Pour citer cet article : Izere M. (Nov. 2020) **«Polémique autour de Laure Uwase volet 1 : Qu'est-ce que la polémique autour de Laure Uwase nous apprend sur les fantômes du Rwanda ?»**, Analyse n°20, Edt. Kwandika de Bamko-Cran asbl, Bruxelles.

⁶ Martin Van der Elser, Mur Facebook

Bibliographie

- Commission de Vérité et de réconciliation*. (2020, Novembre). Récupéré sur Wikipedia: https://fr.wikipedia.org/wiki/Commission_de_v%C3%A9rit%C3%A9_et_de_r%C3%A9conciliation#:~:text=Une
- Bamko. (2020, Septembre). Les Assises Décoloniales, communiqué de presse.
- Cros, M.-F. (2011, Février 09). *L'inquiétude des rescapés du génocide rwandais*. Récupéré sur Le Soie: <https://www.lalibre.be/international/l-inquietude-des-rescapes-du-genocide-rwandais-51b8cd8ae4b0de6db9bfd5d0>
- Elser, M. V. (s.d.). *Facebook*. Récupéré sur Page Facebook de l'auteur.
- Ibuka Mémoire & Justice – Centre labellisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Décret Mémoire)*. (s.d.). Consulté le 2020, sur Ibuka : <https://www.ibuka.app/about-us/>
- ICG. (2002). RWANDA AT THE END OF THE TRANSITION: A NECESSARY POLITICAL LIBERALISATION . NAIROBI/ BRUSSELS. Récupéré sur https://www.files.ethz.ch/isn/28733/053_rwanda_liberalization.pdf?fbclid=IwAR24qJLUGGN6cqLPsC3IdfCkPhDdV8ZBrXeYjXxBMKkhYzuxVQzaq_CplKI
- Khoury, N. (2016). *Political Reconciliation: With or Without Grand Narratives?*
- Leman-Langlois, S. (2005). *Le modèle “Vérité et réconciliation”*. Consulté le Novembre 2020, sur CAIRN: <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-7-page-112.htm#>
- Lukenge, C. (2020).
- Mestdagh, E. (2020).
- ONU. (2010). Rapport du Projet Mapping- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, 1993-2003 . 289.
- Sinamenye, N. I. (2020, Novembre). Secrétaire Générale de Bamko ASBL. (Marlene, Intervieweur)
- Veysset, P. (2020, Juin 18). *Passé colonial de la Belgique : une commission parlementaire devrait commencer ses travaux dès la rentrée*. Récupéré sur TV5monde: <https://information.tv5monde.com/info/passe-colonial-de-la-belgique-une-commission-parlementaire-devrait-commencer-ses-travaux-des-la>